

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

Haute Loire

De la commune : LAVOUTE SUR LOIRE

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 45 - 2025

Séance du : 26 juin 2025

Nombre de conseillers:

En exercice : 14  
Présents : 10  
Votants : 12

L'an deux mille vingt cinq le vingt six juin à vingt heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul

**Etaient présents :**

ALLEGRE Sophie, BEAUMEL Jean-Paul, BOYER Bernard, BRUN Franck, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, DUFOUR Hervé, GAUDIN-LEVERT Natacha, GRANGÉ David, OUBRIER-LEBARON Joëlle

**Excusés ayant donné pouvoir :** LIOTHIER Céline donne pouvoir à GAUDIN-LEVERT Natacha  
STORNI Cécile donne pouvoir à CHALENCON Didier

**Absents Excusés :**

**Absent :** BLAZEVIC Harry, HUGUES Stéphanie

**Date de convocation :** 17/06/2025**Date d'affichage :** 17/06/2025

GAUDIN-LEVERT Natacha a été nommée secrétaire de séance

**OBJET : Réhabilitation commerce et logement -Modification plan de financement et demande de subvention**

Considérant le projet de réhabilitation d'un commerce et d'un logement,  
Considérant la délibération du N°55 du 16 Septembre 2024,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter les subventions de l'Etat au titre de l'ANCT (convention), du Fonds vert, au titre de la Région, au titre de l'Europe LEADER.

Coût total du Projet : 509 050 € (acquisition du bâtiment, travaux, maîtrise d'œuvre, étude)

**Plan de financement pour le commerce**

**Assiette éligible, LEADER, Fonds vert Région : 265 820 € HT**  
**Assiette éligible CAP 43 : 290 820 € HT**  
**Assiette éligible ANCT : 230 740 € HT**

- LEADER :	40 000.00 €
- Région Auvergne Rhône Alpes :	79 746.00 €
- Département :	16 000.00 €
- ANCT :	49 940.00 €
- Fonds vert :	33 729.00 €

**Total Aides Publiques : 219 415 €**

**Plan de financement pour l'appartement :**

**Assiette éligible Leader, Fonds vert, CAPEV (PLH) : 78 230 €**  
**Assiette éligible Département : 103 230 €**

- LEADER :	15 000.00 €
- Département CAP 43	26 000.00 €
- CAPEV (PLH) :	7 500.00 €
- Fonds vert :	9 926.00 €
<b>Total Aides Publiques :</b>	<b>58 426.00 €</b>

**Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal DECIDE**

- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération sachant que la Commune assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel.
- Autorise M. le Maire à solliciter les aides auprès des différents financeurs et à signer tout document afférent à cette opération

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire  
Signature

